

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/09/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10
Date de convocation : 24/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCEN, Stéphane THERON, Lisa JOFFRE, Philippe WELTER, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Delphine DESCAMPS, Lionel FERRANTE.

Etaient absents excusés : Mmes et Mm Franck BRULIN, Florence LAMBERT, Xavier VERZEROLI, Gaëlle CLARA, Jean-Charles REYNAUD.

Madame Anne-Marie MIANCEN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_39

OBJET : Demande de subvention Fonds Vert pour l'installation de la climatisation à l'école

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'école en changeant le système de chauffage (actuellement fioul) et réduire également sa consommation énergétique ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'installation d'une pompe à chaleur réversible permettra d'assurer le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment concerné, mais aussi le confort thermique des élèves, des enseignants et du personnel, tant en période hivernale qu'en période estivale.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 45 462,19 € HT, validée par délibération n° D 2026_37. Madame le Maire propose que la commune sollicite une subvention auprès de l'État, au titre du Fonds Vert, au taux le plus élevé possible du montant hors taxes de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Vert,
- Donne pouvoir à Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

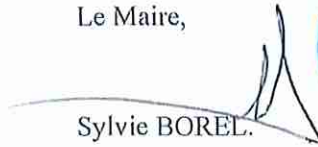
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29 septembre 2026

Publié ou notifié le : 30 SEP. 2026
Certifié exécutoire le : 30 SEP. 2026

La secrétaire de séance,


Anne-Marie MIANCEN.

Le Maire,


Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/09/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10
Date de convocation : 24/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Stéphane THERON, Lisa JOFFRE, Philippe WELTER, Patricia ZANUSSO, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Delphine DESCAMPS, Lionel FERRANTE.

Etaient absents excusés : Mmes et Mm Franck BRULIN, Florence LAMBERT, Xavier VERZEROLI, Gaëlle CLARA, Jean-Charles REYNAUD.

Madame Anne-Marie MIANCIEN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_40

OBJET : Demande Prime EDF pour l'installation de la climatisation à l'école

Madame le Maire rappelle le projet d'installation d'une pompe à chaleur réversible au sein de l'école communale, afin d'améliorer le confort thermique des élèves et du personnel, tant en période hivernale qu'en période estivale.

Cette opération contribuera à la maîtrise des dépenses énergétiques de la commune et à la réduction de son empreinte environnementale.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 45 462,19 € HT, validée par délibération n° D 2026_37. Madame le Maire informe que cette installation est susceptible de donner lieu à l'attribution d'une prime EDF, sous réserve du respect des conditions techniques et administratives d'éligibilité.

Madame le Maire propose, à ce titre, de solliciter une prime forfaitaire de 10 000 € auprès d'EDF, dont le montant sera déterminé conformément aux conditions du dispositif applicable et à l'offre proposée par EDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une prime forfaitaire de 10 000 € auprès d'EDF,
- Donne pouvoir à Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29 septembre 2026

Publié ou notifié le : 30 SEP. 2026
Certifié exécutoire le : 30 SEP. 2026

La secrétaire de séance,


Anne-Marie MIANCIEN.

Le Maire,

Sylvie BOREL.

